



IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE – NEUILLY SUR MARNE

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRETEIL (UPEC)

CAFERUIS/MASTER 1 - Mention « Intervention et Développement Social » (IDS)

A l'IRTS Ile-de-France, le CAFERUIS est proposé en concomitance avec le Master 1 « Intervention et développement social (IDS) » délivré par l'Université Paris-Est Créteil.

L'intégralité de la formation se déroule sur dix-huit mois (septembre 2019- mars 2021) sur le site de l'IRTS Neuilly

Entre tentations modernistes qui privilégient les outils de gestion et les nostalgies passéistes de l'ineffable de la relation, il y a une place pour une approche qui combine analyse du sens de l'action, rigueur organisationnelle et financière, ainsi que respect des droits des personnes concernées. Nous proposons une approche qui s'appuie sur des apports universitaires en sciences humaines et sociales pour faire l'analyse des pratiques professionnelles concrètes et s'engager progressivement dans une réflexivité sur les contextes institutionnels/organisationnels ainsi que sur son propre positionnement de cadre de l'action sociale et médico-sociale, soucieux de promouvoir la créativité de ses équipes.

En total cohérence avec le CAFERUIS, le Master 1 est construit dans une logique de préparation à la réussite de celui-ci, l'acquisition progressive des Unités d'Enseignement du Master 1 permet de ponctuer les travaux à produire en vue de l'obtention des Unités de formation du CAFERUIS (en centre de formation puis, pour le mémoire, à la DRJSCS en mars 2020). Le dispositif repose sur un couplage intégral des deux formations sur un volume de 400h assurées pour moitié par l'IRTS et pour l'autre par l'UPEC, par les responsables de formation/diplôme, par les responsables de domaines de compétences, et des vacataires, professionnels aguerris des deux institutions partenaires (consultant/formateurs, cadres d'unité d'intervention sociale, enseignants-chercheurs). L'ensemble des journées de formation se déroulent sur le site de l'IRTS.

Le pari de cette formation, qui propose la concomitance entre le diplôme professionnel CAFERUIS et le master 1 « Intervention et développement social » (passerelle pour des masters 2), consiste en la promotion de contenus spécifiques ancrés dans une approche critique mais constructive des évolutions du secteur social et médico-social de ces dernières années, notamment au plan managérial, dans une logique propre à la promotion de la créativité au travail par la mise en œuvre de la co-construction et de l'intelligence collective.

Cette formation s'adresse à vous, professionnels du secteur social, médico-social, - mais aussi d'autres secteurs professionnels dans une logique de décroisement portée par le législateur -, et aspirant à exercer des fonctions d'encadrement ou ayant déjà une expérience dans ce domaine et désireux de mieux comprendre ce qu'elles font, pour ainsi se qualifier à la fonction de chef de service. L'obtention du Master 1-IDS permettra ensuite d'accéder à un Master 2, proposé par l'IRTS en partenariat avec l'UPEC ou avec une autre université.

IRTS

Nathalie SANQUIRGO

Psychologue sociale (Ph. D.), Chercheuse associée au Laboratoire Parisien de Psychologie sociale (LAPPS), co-responsable du CAFERUIS/Master 1 (IDS) et responsable du DEIS/Master CEPP. Elle enseigne (entre autres) la méthodologie de projet et la méthodologie de la recherche. Elle est par ailleurs spécialiste en communication engageante et systémicienne.

UPEC

Maxime DELALOY

Sociologue, Maître de Conférences Associé à l'Université Paris-Est Créteil (UPEC), co-responsable du Master 1 (IDS)/CAFERUIS et responsable du Master 2 « Sciences de l'éducation », Formateur/Consultant. Il enseigne (entre autres) la sociologie des organisations et plus particulièrement l'analyse stratégique et systémique des organisations.

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité dans les établissements ou services relevant de ces missions. Membres de l'équipe de direction, pilotant l'action directement engagée auprès des usagers et encadrant au quotidien les équipes, ils sont un maillon essentiel de l'organisation et jouent un rôle-clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale. Intermédiaires et/ou relais décisifs entre le directeur et les équipes, ils contribuent, de leur place et dans le cadre des projets de service et d'établissement, à la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de ces projets. Ils sont, à leur niveau, et sous l'autorité du directeur, garants de l'adéquation entre les objectifs et les moyens déployés et promeuvent la qualité du service rendu aux personnes concernées. Leur position d'interface leur confère enfin une fonction spécifique de communication interne. Pour cela, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilité dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et les niveaux de délégations.

UNE POSITION STRATÉGIQUE

Dans un contexte où les organisations, les équipements et les services du secteur social et médico-social doivent s'adapter à de nouveaux besoins, modifier leurs pratiques et innover, leur position est stratégique :

- Mobilisant le personnel autour des objectifs du projet d'établissement ou de service et recherchant, pour cela, l'optimisation des compétences,
- Organisant matériellement la mise en œuvre de l'action et en garantissant la continuité,
- Rendant compte au sein des équipes de direction des avancées et des difficultés de l'action et élaborant avec elles les ajustements nécessaires, c'est de leur capacité d'encadrement que dépend pour beaucoup la réussite des projets mis en œuvre.

DES COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES

Cette capacité requiert un ensemble de compétences que la formation a pour tâche de construire, développer ou raviver. Sans entrer dans le détail du référentiel de compétences auxquels sont adossées les unités de formation (*cf.* référentiel accessible depuis notre site Internet), on peut, cependant, préciser que ces compétences ne peuvent se développer que sur fond d'une suffisamment bonne « habitation personnelle » de la fonction et d'une claire conscience de la responsabilité qui lui incombe.

LA RESPONSABILITÉ AU CŒUR DE LA FONCTION

Si cette responsabilité s'exerce par rapport à des missions et dans le cadre de délégations précises, si elle suppose l'adhésion à un projet d'établissement ou de service, elle a aussi pour objet la responsabilité d'autrui, qu'il s'agisse des autres salariés ou des usagers. Les cadres en développent les conditions de possibilités :

- Information,
- Sécurité,
- Autonomie et de délégation,
- Respect des règles de fonctionnement,
- Ethique professionnelle.

En dernière analyse et dans tous les cas, cette responsabilité est en premier lieu une responsabilité pour les personnes concernées à l'égard desquelles les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale s'efforcent d'assurer et de garantir le meilleur service possible. Pour toutes ces raisons, elle constitue le cœur de la fonction.

La formation doit permettre l'appropriation, par les cadres, de ces différents éléments convergeant dans la capacité à investir personnellement cette position au sein des organisations de travail.

Si un tel investissement suppose d'acquérir les connaissances et les compétences référencées dans les unités de formation, il suppose aussi d'opérer ou de consolider un changement de position personnelle dans son rapport au travail et à ses acteurs. Les qualités d'animation, de dynamisation et d'organisation de la pensée et de l'action collective deviennent, ici, essentielles et contribuent à donner corps quotidiennement à la fonction organisatrice et mobilisante de l'encadrement mais aussi à **sa fonction symbolique** qui est déterminante.

La formation doit permettre le développement de ces qualités et caractéristiques professionnelles et en assurer la possibilité d'articulation pour chacun.

Aussi doit-elle être comprise comme un processus global et dynamique dont les éléments ne peuvent être détachés les uns des autres et ne prennent sens que les uns par rapport aux autres... autour d'un projet individuel de formation en construction.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION CAFERUIS/MASTER 1-IDS

Pour le CAFERUIS

Conformément à l'article 2 de l'arrêté du 8 juin 2004, ce cycle de formation s'adresse à toute personne souhaitant exercer ou exerçant déjà dans le secteur professionnel de l'action sociale ou médico-sociale, suivant le tableau ci-après :

CATEGORIE	DIPLOME	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE POSITION PROFESSIONNELLE	DUREE DE LA FORMATION
1	Diplôme de travail social de niveau 6 (DEASS, DEES, DEEJE, DEFA, DECESF)	Sans expérience et n'exerçant pas une fonction de cadre	400 h de formation sur site Dispositif intégré CAFERUIS/MASTER 1-IDS + 20 h de temps de regroupement hors enseignement (pré-rentree, bilan 1 et bilan 2) 420h de formation en stage pratique (Allègement envisageable à 210h)
2	Diplôme de travail social de niveau 6 (DEASS, DEES, DEEJE, DEFA, DECESF, CAFETS)	En situation d'emploi dans le secteur professionnel du travail social ou médico-social	
	Diplôme de travail social de niveau 4	4 ans d'expérience professionnelle ou exerçant une fonction de cadre dans le secteur professionnel du travail social ou médico-social	
	Diplôme paramédical de niveau 6	2 ans d'expérience professionnelle ou exerçant une fonction de cadre dans le secteur professionnel du travail social ou médico-social	
3	Diplôme de niveau 6 hors secteur professionnel	3 ans d'expérience professionnelle dans le secteur professionnel du travail social ou médico-social ou en fonction d'encadrement dans le secteur	
	Diplôme de niveau 6 hors secteur professionnel	3 ans d'expérience de cadre hors secteur professionnel	
	Diplôme de niveau 6 et 7	Sans Expérience	

Pour le Master 1-IDS

Pour effectuer la formation CAFERUIS en concomitance avec le Master 1-IDS, les candidats doivent être titulaires d'une licence. Pour toutes les autres configurations une procédure de Validation des Acquis Professionnels (VAP) pourra être entreprise pour les détenteurs d'un diplôme de niveau 3 (BAC+2) ou 4 (BAC).

LA PROCEDURE D'ADMISSION

En référence à l'article 3 de l'arrêté du 8 juin 2004 et au règlement de sélection de l'IRTS, la procédure d'admission se déroule en deux temps :

1 - Examen du dossier comprenant :

- Une demande d'inscription manuscrite,
- Une « lettre de motivation » qui prend la forme du Projet Individuel de Formation complété (*cf.* dossier de candidature),
- Un curriculum vitæ,
- Les pièces justificatives relatives aux diplômes et à l'expérience professionnelle,
- Les modalités de financement envisagées,
- Une attestation de l'employeur (le cas échéant) précisant la fonction exercée et confirmant son accord pour l'entrée en formation.

2 - Un entretien ayant pour objectif d'apprécier avec le candidat l'opportunité et la pertinence de sa demande de formation, ses aptitudes et motivations au regard du projet de formation proposé et les éventuels allègements dont il pourrait bénéficier au regard des textes réglementaires.

TABLEAU DE CONCORDANCE CAFERUIS (Unités de Formation)/MASTER 1-IDS (Unités d'Enseignement)

CAFERUIS		Intitulés des UE et des ECUE	ECTS	Porteur	Répartition horaire			Nb de jour de formation base 7 h/j	
					Heures formation stagiaire	Heures UPEC	Heures IRTS		
Semestre 1	UF2 (option d'allègement)	Introduction aux sciences sociales	6	UPEC	35	35		5	
		Méthodologie de la recherche	12	Initiation à la recherche	UPEC	28	28		4
		Approche sociologique du travail		UPEC	21	21		3	
	UF4	Contexte et environnement professionnels	6	Gestion budgétaire et analyse financière	IRTS	35		35	5
	UF2	Construction et sens des politiques sociales		IRTS	21		21	3	
	UF4	Langages, outils et cultures professionnels	6	Informatique et développement	UPEC	21	21		3
	UF2/UF4 (4h)	Droit du travail		IRTS	28		28	4	
	UF1	Management et conduite de projets		9	Méthodologie de projet et d'évaluation,	IRTS	21		21
	UF3	Management et GRH	UPEC		21	21		3	
UF3	Management et GRH, module 2	IRTS	14			14	2		
Semestre 2	UF3	Groupes, organisations, institutions	6	Sociologie des organisations	UPEC	28	28		4
	UF2/UF3	Etude de terrain		15	Ateliers pratiques (dont 21h UF2 et 36h UF3)	IRTS/ UPEC	57	28	29
	UF1	Pratiques professionnelles et formation	IRTS/ UPEC		70	21	49	10	
	Sous Total Master 1-IDS		60			400	203	197	57
CAFERUIS		UF1 (Conception de projet) 90h	UF2 (Expertise technique) 150h	UF3 (Management) 100h	UF4 (Gestion/droit du travail) 60h	Total 400h			

LE DEROULEMENT DE LA FORMATION

La formation proposée se déroule sur une durée de 18 mois, de septembre 2020 à Mars 2022.

La formation CAFERUIS/MASTER 1-IDS se déroule sur la base d'un regroupement par mois (hors mois de juillet et août 2019, cf. calendrier prévisionnel).

Une pré-rentrée est prévue le 14 septembre 2020 avec une inscription universitaire en matinée à l'UPEC (date prévisionnelle) et un regroupement plénier l'après-midi pour présentation du dispositif de formation et rencontre avec les co-apprenants.

Un allègement peut être envisagé sur un volume de 70h dans l'unité de formation 2 (UF2) conduisant spécifiquement, dans le cadre du Master 1-IDS, à l'initiation à la méthodologie de la recherche en vue de renforcer la fonction d'expertise technique des apprenants. Toutefois il est fortement recommandé de suivre la totalité de la formation afin d'obtenir l'ensemble des ECTS nécessaires à l'obtention du Master 1. A l'inverse, les apprenants disposant de l'allègement bénéficieront d'une validation partielle du Master 1.

L'ensemble des enseignements est dispensé sur le site de Neuilly-sur-Marne (150 avenue P.V. Couturier, 93330 Neuilly-sur-Marne)

LES STAGES

Conformément à l'arrêté du 8 juin 2004 (article 6) « La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué sur un ou deux sites qualifiants. Les sites qualifiants font l'objet d'une procédure de reconnaissance par les établissements de formation. Une convention, conclue entre l'institution employeur et l'établissement de formation, précise les engagements réciproques des signataires tant sur le caractère qualifiant du site que sur les conditions matérielles de l'accueil du stagiaire. Le stage est relié à l'ensemble des unités de formation. Il s'effectue auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médico-social, et obligatoirement dans un établissement ou service **qui ne dépend pas de l'employeur** du candidat ».

Le stage fait l'objet d'une convention de stage entre l'établissement accueillant, le stagiaire et l'IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE NEUILLY SUR MARNE, qui précise les modalités du déroulement du stage, ses objectifs, les modalités d'évaluation, les noms et qualifications des référents professionnels et les modalités d'organisation du tutorat.

La durée de stage est de 420 heures, soit 12 semaines, organisées suivant le principe de la formation en alternance c'est-à-dire en complémentarité réciproque avec les séquences de formation à l'IRTS. Le lieu et les modalités du stage ainsi que le caractère qualifiant du site choisi doivent, dans ce cas, être définis idéalement avant l'entrée en formation.

L'objectif de cette période de stage est de permettre aux candidats, en fonction de leur parcours antérieur :

- de découvrir le travail social, éducatif et médico-social, les difficultés des usagers et les contextes juridiques, réglementaires et institutionnels de l'action,
- de s'approprier la culture des professionnels du secteur,
- de se confronter aux problèmes d'encadrement et, dans une certaine mesure, sous contrôle du « tuteur », d'en faire l'expérience.

Le stage doit faire l'objet d'une évaluation par le professionnel accueillant le stagiaire et par le stagiaire lui-même sous forme d'un rapport auto-évaluatif de stage. Les deux documents seront intégrés au dossier proposé par le candidat pour la validation de l'UF 2.

En lien avec le Projet Individuel de Formation, cette période de 12 semaines peut donner lieu à deux expériences de 6 semaines chacune, suivant les mêmes modalités.

Les candidats en situation professionnelle de **cadre du secteur** bénéficient d'un allègement réduisant la durée du stage à 210 heures (soit 6 semaines). Le choix des sites est effectué en lien avec le projet de formation et, en particulier, la rédaction du mémoire. Le stage vise à approfondir tel ou tel aspect de la problématique de l'encadrement, par immersion sur un ou plusieurs « terrains » d'observation ou d'enquête, choisis pour leur capacité à produire des informations complémentaires ou à soutenir une réflexion plus approfondie sur tel ou tel aspect de la pratique d'encadrement.

NB : Pour les étudiants qui ne sont pas en poste de cadre, la réalisation de l'expertise technique (note d'aide à la décision) est travaillée sur le lieu de stage. A cette fin il est recommandé de prévoir au moins une dizaine de jours par mois sur les deux premiers mois, au démarrage du stage.

LES MODALITES D'EVALUATION DU MASTER 1-IDS

Tous les enseignements du Master 1-IDS font l'objet d'un contrôle continu en cohérence totale avec la préparation à la validation des quatre unités de Formation du CAFERUIS.

Le jury de Master 1 délivre l'attestation de réussite du Master 1 (NB. le diplôme de Maitrise n'existe plus) au vu de l'obtention de la moyenne générale entre toutes les unités d'enseignement, égale ou supérieure à 10/20. Il permet une poursuite en M2 dans la plupart des UFR (Unités de Formation et de Recherche) en Sciences de l'Education et Sciences Sociales au sein des universités.

REGLEMENT DES EPREUVES DE CERTIFICATION DU CAFERUIS

Conformément au référentiel de certification publié en annexe 2 de l'arrêté du 8 juin 2004, les UF 2, 3 et 4 sont validées par des épreuves organisées au cours de la formation par l'IRTS ILE DE FRANCE MONTROUGE NEUILLY SUR MARNE tandis que l'UF 1 est validée par une épreuve organisée par la DRJSCS, selon le tableau ci-dessous :

UNITES DE FORMATION	MODE DE VALIDATION	DOMAINE DE COMPETENCES EVALUEES
<p style="text-align: center;">UF 1 Conception et conduite de projet</p>	<p>Epreuve organisée par la DRJSCS</p> <p>Mémoire soutenu devant un jury</p> <p>Ecrit noté sur 20 – coef. 2</p> <p>Soutenance (durée : 40 minutes) notée sur 20 – coef. 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Concevoir et mettre en œuvre un projet d'unité ou de service, ▪ Participer à la construction de projets individuels ou collectifs et assurer leur suivi, ▪ Evaluer le projet, l'organisation, le fonctionnement, les résultats, les prestations et l'action des intervenants, ▪ Assurer et développer la qualité du service rendu.
<p style="text-align: center;">UF 2 Expertise technique</p>	<p>Epreuve organisée par l'IRTS</p> <p>Présentation d'un dossier technique réalisé par le candidat en rapport avec son activité ou son lieu de stage</p> <p>Dossier noté sur 20</p> <p>Présentation orale (durée : 30 minutes) notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mise en perspective des fondements et orientations des politiques sociales, ▪ Développer une expertise sectorielle en s'appuyant sur les connaissances générales, dispositifs, modalités de prise en charge, financements, ▪ Apporter un appui technique aux intervenants en référence aux cultures et pratiques professionnelles, à l'éthique et à la déontologie, ▪ Faire un diagnostic des besoins d'une population donnée dans un contexte donné.
<p style="text-align: center;">UF 3 Management d'équipe</p>	<p>Epreuve organisée par l'IRTS</p> <p>Etude de situation</p> <p>Epreuve orale à partir d'un sujet tiré au sort – Temps de préparation : 45 minutes</p> <p>Oral (durée : 30 minutes)</p> <p>Epreuve notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animer, conduire, motiver et mobiliser une équipe dans le cadre d'une organisation, ▪ Organiser et coordonner les interventions, ▪ Développer les compétences individuelles et collectives, ▪ Communication interne ascendante et descendante, information des usagers, ▪ Proposer, négocier, décider, ▪ Agir en partenariat et en réseau.
<p style="text-align: center;">UF 4 Gestion administrative et budgétaire</p>	<p>Epreuve organisée par l'IRTS</p> <p>Etude de cas</p> <p>Epreuve écrite (durée : 3 heures) notée sur 20</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer le suivi de la gestion administrative de l'unité, ▪ Elaborer, présenter et gérer un budget d'unité.

COUT DE LA FORMATION

CAFERUIS/MASTER 1-IDS : 8 700 euros + 243 € de frais d'inscription universitaire*

*(*frais d'inscription à l'université payables par chèque à part, à l'ordre de l'agent comptable de l'université Paris-Est Créteil)*

Aucun frais d'admission

INSCRIPTIONS

Dossier d'inscription transmis par mail est à déposer auprès de ou renvoyer à :

Mme Véronique JUNIET, admissions CAFERUIS/Master 1

IRTS Ile de France Montrouge / Neuilly-sur-Marne

1 rue du 11 novembre

92120 MONTROUGE

Le Projet Individuel de Formation complété est à renvoyer **par mail** (au format word) à Mme Véronique JUNIET

La date limite d'inscription est fixée avant le 30 juin 2020

*(Les entretiens d'admission démarrent à compter de mi-février 2020
à réception du dossier d'inscription avec le projet individuel de formation complété)*

RENSEIGNEMENTS

Secrétariat Admissions (IRTS Montrouge)

Véronique JUNIET

☎ 01 40 92 35 03

✉ v.juniet@irtsidf9293.eu

Secrétariat pédagogique (IRTS Neuilly/Marne)

Isabelle DUPIRE

☎ 01 49 44 67 18

✉ idupire@irtsidf9293.eu

Co-responsable pédagogique (IRTS Neuilly/Marne)

Nathalie SANQUIRGO

Co-responsable pédagogique (UPEC)

Maxime DELALOY

☎ 01 49 44 17 16
✉ nsanquirgo@irtsidf9293.eu

☎ 06 59 01 47 86
✉ maxime.delaloy@u-pec.fr



IRTS IDF/Site de Neuilly-sur-Marne

RER A – Station Neuilly-Plaisance, puis bus 113 dir. Mairie de Chelles, arrêt : pointe de Gournay.

RER E – Station Chelles-Gournay, puis bus 113 dir. Nogent/Marne, arrêt : pointe de Gournay.

SNCF, ligne P – Station Chelles-Gournay, puis bus 113 dir. Nogent/Marne, arrêt : pointe de Gournay



IRTS IDF/Site de Montrouge

Métro ligne 4, arrêt : Mairie de Montrouge

